

PROCES VERBAL
DE LA SEANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2021
EN MAIRIE - SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

---oooOooo---

L'an deux mille vingt et un et le six avril à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de L'ISLE SUR LA SORGUE s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre GONZALVEZ, Maire.

Etaient présents :

M. Pierre GONZALVEZ, M. Denis SERRE, Mme Eulalie RUS, M. Gérard GAILLARD, Mme Valérie CANILLAS, M. Alain PARENT, Mme Brigitte BARANDON, M. Ludovic GERMAIN, Mme Françoise MERLE, M. Jérôme CAPDEVILLE, Mme Annie MEYNARD, M. Alain OUDARD, Mme Jocelyne RAVET, M. Jean-Gabriel OLIVIER, M. Eric BRUXELLE, Mme Claire USCLAT, Mme Sabine PLANEILLE, M. Philippe ROUX, M. Olivier COLLIGNON, M. Nicolas VALIENTE, M. Christophe OUVIER, Mme Amandine AUDOUARD, M. Joseph RECCHIA, Mme Andréa TALLIEUX, Mme Christiane BAUDOUIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Marie LEGARS-LAVAURE donne pouvoir à Mme Valérie CANILLAS, Mme Elisabeth DELACROIX donne pouvoir à Mme Brigitte BARANDON, Mme Valérie BASIN donne pouvoir à M. Jérôme CAPDEVILLE, Mme Vanessa PRETOT donne pouvoir à Mme Brigitte BARANDON, M. Christian MONTAGARD donne pouvoir à Mme Christiane BAUDOUIN

Excusés :

M. Serge FUALDES, M. Frédéric CHABAUD, M. Vasco GOMES

Madame Claire USCLAT est secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance et charge Monsieur SERRE de faire l'appel nominal. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le procès-verbal du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité

---oooOooo---

21-020 COMPTE RENDU DES DECISIONS

Rapporteur : Monsieur Pierre GONZALVEZ

Par délibération N° 20-014 du 26 mai 2020 parvenue en Préfecture le 27 mai 2020 le Conseil Municipal a délégué au Maire le pouvoir de prendre les décisions relevant des compétences énumérées à l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales. Les décisions ont été transmises à Monsieur le Préfet de Vaucluse, pour contrôle de la légalité. Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Vu le rapport de Monsieur le Maire
Décide d'entériner les décisions suivantes :

En vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et suivants et de l'article L2322

21-001	05/01/2021	Demande de subvention à la région SUD PACA pour la création de l'espace médical-Tranche 2
21-002	07/01/2021	Avenant AOT marché de Noel
21-003	07/01/2021	Attribution d'une concession de columbarium dans le cimetière à Amandine, Aurélie et Cyril VERNIER
21-004	06/01/2021	Convention de mise à disposition d'instrument entre la commune et M.BRIAT Julien
21-005	11/01/2021	Convention de mise à disposition à titre gracieux du stade Jean Bouin entre la commune et l'association Smille bien être et danse
21-006	13/01/2021	Mise à disposition à titre gracieux d'une maison communale au profit de l'association "Club des Seniors"
21-007	15/01/2021	Convention de formation accueillir un enfant en situation d'handicap groupe 2021-01
21-008	15/01/2021	Convention de formation accueillir un enfant en situation d'handicap groupe 2021-02
21-009	15/01/2021	Convention de formation au maniement et emploi des bâtons de police et gestes et techniques professionnelles d'intervention
21-010	14/01/2021	Instauration des tarifs municipaux à compter du 2021
21-011	30/12/2020	Attribution d'une concession de columbarium décennale
21-012	20/01/2021	Convention de formation entre la ville et l'organisme S12P SE MEDITERRANEE.
21-013	20/01/2021	Convention de formation entre la ville et l'organisme S12P SE MEDITERRANEE.
21-014	20/01/2021	Convention de formation entre la ville et l'organisme S12P SE MEDITERRANEE.
21-015	21/01/2021	Modification en cours d'exécution n°1 du marché AO19-01 restructuration ilot Tour d'Argent lot n°2
21-016	21/01/2021	Modification en cours d'exécution n°2 du marché AO19-01 restructuration ilot Tour d'Argent lot n°2
21-017	21/01/2021	Modification en cours d'exécution n°3 du marché AO19-01 restructuration ilot Tour d'Argent lot n°2
21-018	18/01/2021	Convention de mise à disposition de locaux communaux avec l'association Musée de l'Ecole d'Autrefois
21-019	17/12/2020	Convention de mise à disposition de la salle de réunion rouge pour la formation de M. Patrick FOUCHIER
21-020	18/12/2020	Convention de Mise à disposition de la salle de réunion marron pour une réunion de la PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE
21-021	22/12/2020	Convention de mise à disposition de la salle des Névens pour une réunion de l'association ENTR'AIDE
21-022	22/12/2020	Convention de mise à disposition de la salle de réunion noire pour une formation de l'association LA CLEF DES CHAMPS
21-023	02/01/2021	Convention de prestation de service pour une exposition de voiture avec parcours de lumières et de Noël
21-024	27/01/2021	Contrat de maintenance du logiciel cimetière GESCIME
21-025	27/01/2021	Pack d'intervention BERGER LEVRAULT concernant les logiciels sedit finances et RH
21-026	27/01/2021	Contrat de maintenance des bases COURRIERLOGIK, PROTOLELOGIK, DELIBLOGIK
21-027	12/01/2021	Attribution d'une concession de columbarium décennale
21-028	06/01/2021	Attribution d'une concession en case enfeu quinzenaire
21-029	30/12/2020	Attribution d'une concession de terrain trentenaire

21-030	04/02/2021	Convention de mise à disposition du rez de chaussée et du bureau n°1 du centre de ressources patrimoine, numérique et art digital avec la société CAVE CARLI RADIO
21-031	04/02/2021	Convention de mise à disposition d'un bureau au premier étage du centre de ressources patrimoine, numérique et art digital avec la société HEY JOE
21-032	04/02/2021	Convention de mise à disposition d'un bureau du centre de ressources patrimoine, numérique et art digital avec la société SAUVION MEDIAS TRANSFERT
21-033	05/02/2021	Attribution Marché MP21-02 Maitrise d'œuvre d'aménagement d'un espace médical dans un bâtiment existant phase 2
21-034	20/01/2021	Attribution d'une concession de columbarium décennale
21-035	21/01/2021	Attribution d'une concession de columbarium décennale
21-036	08/02/2021	Convention de prestation de service pour assurer la mise en sécurité des passages protégés devant les écoles primaires et maternelles de la Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue par l'Association L'Envol du 04 janvier au 06 juillet 2021.
21-037	04/02/2021	Contrat de support hébergé du module BL scan factures de BERGER- LEVRAULT
21-038	04/02/2021	Contrat de maintenance logiciel ATAL BERGER -LEVRAULT
21-039	04/02/2021	Contrat de service BLES BL CONNECT BERGER-LEVRAULT
21-040	09/02/2021	MP20-05 Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé dans le cadre de la réhabilitation de l'ilot Tour d'Argent. Modification en cours d'exécution n°1.
21-041	09/02/2021	Convention d'attaché de presse dans le cadre de l'exposition « Stéphane Guiran, Les mers rêvent encore », présentée à Campredon centre d'art.
21-042	09/02/2021	Convention formation BAFD du 20 au 25 février 2021
21-043	09/02/2021	Convention formation rencontres nationales du marketing et identités du territoire les 25 et 26 février 2021
21-044	14/01/2021	Convention d'utilisation d'une façade pour la pose d'une caméra pour la vidéo surveillance chez M.MAYAN Michel
21-045	02/02/2021	Souscription d'un avenant au contrat flotte auto N°052417A
21-046	15/02/2021	Souscription d'un contrat de location de véhicule entre la ville de L'Isle sur la Sorgue et SUPER U de L'Isle sur la Sorgue, du 25 au 26 février 2021 (contrat N°29697).
21-047	15/02/2021	Souscription d'un contrat de location de véhicule entre la ville de L'Isle sur la Sorgue et SUPER U de L'Isle sur la Sorgue, du 25 au 26 février 2021 (contrat N°29698).
21-048	15/02/2021	Convention de mise à disposition à titre gracieux de deux véhicules de l'établissement public Saint-Antoine, entre la commune et l'EPSA, du 01 au 05 mars 2021
21-049	15/02/2021	Contrat pour la maintenance des installations de contrôle d'accès du CTM
21-050	15/02/2021	Demande de subventions dans le cadre de la DSIL 2021
21-051	26/01/2021	Renouvellement d'une concession trentenaire
21-052	28/01/2021	Mise à disposition salle des fêtes-Cours pour mineurs ATELIERS DU TOUCAN 14 février 2021
21-053	16/02/2021	Avenant à la convention de mise à disposition à titre gracieux de locaux entre la Commune et l'association du Centre Social Culturel La Cigarette
21-054	17/02/2021	MP19-15 marché de fourniture, pose et maintenance de bornes électriques-Modification en cours d'exécution n°1
21-055	17/02/2021	Attribution du marché MP 20-15 travaux d'élagage et d'abattage des arbres et arbustes et prestations annexes
21-056	01/02/2021	Mise à disposition de la salle de Petit Palais à l'association AMICALE BOULISTE DE PETIT PALAIS pour une activité annuelle tous les jeudis du 04 mars au 29 juillet 2021
21-057	01/02/2021	Mise à disposition salle de Petit Palais à l'association AMICALE BOULISTE DE PETIT PALAIS pour une activité annuelle Tous

		les jeudis du 02 septembre au 30 décembre 2021
21-058	01/02/2021	Mise à disposition de la salle marron à l'association LA CLEF DES CHAMPS pour un accueil collectif information RSA le 24 février 2021
21-059	01/02/2021	Mise à disposition de la salle rouge à l'association LA CLEF DES CHAMPS pour un accueil collectif information RSA le 23 février 2021
21-060	01/02/2021	Mise à disposition de la salle marron à l'association LA CLEF DES CHAMPS pour un accueil collectif information RSA les 22, 25 et 26 février 2021
21-061	01/02/2021	Mise à disposition de la salle noire à l'association LA CLEF DES CHAMPS pour une formation du 01 au 05 mars 2021
21-062	01/02/2021	Mise à disposition de la salle noire à l'association LA CLEF DES CHAMPS pour une formation du 08 au 12 mars 2021
21-063	03/02/2021	Mise à disposition de la salle des Névons à l'association LA CLEF DES CHAMPS – pour un accueil collectif information RSA les 23 février, 11 mars, 8 avril, 20 mai, 22 juin, 8 juillet, 10 août, 16 septembre, 14 octobre, 09 novembre et 07 décembre 2021
21-064	05/02/2021	Tarif exposition Joël BRISSE à Campredon
21-065	18/02/2021	Convention de mise à disposition à titre gracieux du plateau de basket extérieur du COSEC entre la commune et l'association ASI BASKET
21-066	18/02/2021	Convention de mise à disposition à titre gracieux du stade Jean Bouin et de ses vestiaires entre la commune et l'association BCI RUGBY
21-067	19/02/2021	Convention d'exploitation des droits de représentation et de reproduction des œuvres de JOEL BRISSE dans le cadre de la réalisation du film "L'Entrée des artistes"
21-068	22/02/2021	Contrat électricité augmentation de puissance poste éclairage public Fabries
21-069	15/02/2021	Contrats électricité provisoires pour ajouts points de livraison sur le quai Rouget de Lisle
21-070	15/02/2021	Contrat électricité provisoire ajout point de livraison esplanade Robert Vasse
21-071	18/02/2021	Convention de Formation entre la Ville et SIP SE Méditerranée
21-072	25/02/2021	Modification en cours d'exécution n°2 du marché AO 18 07 maintenance des dispositifs d'éclairage public et travaux d'éclairage public
21-073	25/02/2021	Modification en cours d'exécution n°3 du MP19 01 étude pour la réalisation du schéma directeur des eaux pluviales du quartier de Saint Antoine
21-074	18/02/2021	Contrat de garantie électricité borne automatique quai Rouget de Lisle
21-075	01/03/2021	Renouvellement adhésion 2021 de la ville à l'agence Développement du Cinéma
21-076	01/03/2021	Demande de subvention à la région SUD PACA dans le cadre appel projet "Ensemble pour une nature zéro déchets et plastiques"
21-077	03/03/2021	Mise à disposition à titre gracieux Stade Jean Bouin + aire du COSEC entre la Ville et l'association Hand Ball Isois du 22/02/2021 au 30/06/2021
21-078	09/02/2021	"Mise à disposition salle des Névons-Cours pour mineurs avec association Les ateliers du toucan Les mercredis 17,24 Février,03 Mars 2021"
21-079	09/02/2021	"Mise à disposition salle des Névons-Cours pour mineurs avec association Les ateliers du toucan Les jeudis 18 et 25, vendredis 19 et 26 et samedi 27 Février 2021"
21-080	09/02/2021	"Mise à disposition salle des Névons-Cours pour mineurs avec association Les ateliers du toucan"
21-081	09/02/2021	"Mise à disposition salle des névons-Cours pour mineurs avec"

		association Les ateliers du toucan Les samedi 20 et dimanche 21 février 2021"
21-082	15/02/2021	Mise à disposition de l'Hippodrome-Course Hippique avec La société Hippique Le lundi 29 mars 2021
21-083	16/02/2021	Mise à disposition de la salle des fêtes-répétitions avec Accordéons club islois Le jeudi 04 mars 2021
21-084	04/03/2021	Convention pluriannuelle de mise à disposition de la piscine municipale avec l'association AQUA EVEIL SANTE
21-085	04/03/2021	Convention pluriannuelle de mise à disposition de la piscine municipale avec l'association CLUB SUBAQUATIQUE ISLOIS
21-086	05/03/2021	Convention de mise à disposition du stade Jean Bouin avec l'association CLUB ISLOIS DE GYMNASTIQUE
21-087	05/03/2021	Demandes de subventions dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local 2021
21-088	23/02/2021	Convention de mise à disposition à titre gracieux d'un délaissé de voirie entre la commune et M.DOHET Patrick et Mme DOHET Camille
21-089	08/03/2021	Convention pour l'organisation des artisanales avec l'association les Arts O Soleil
21-090	09/03/2021	Convention de mise à disposition de locaux communaux, entre la Commune de L'Isle sur la Sorgue et l'Association "Amicale du Chien".
21-091	09/03/2021	Prestation de service entre la Commune de L'Isle sur la Sorgue et la Communauté de Communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse (CCPSMV) pour la fourniture et la livraison de repas auprès des deux structures Petite Enfance Intercommunales, pour l'année 2021.
21-092	10/03/2021	Renouvellement de la convention entre la ville et l'université d'Avignon. Relative à la collaboration scientifique dans le domaine de l'archéologie et du patrimoine
21-093	22/01/2021	Convention relative à la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive avec la Sasu SUGGEST
21-094	01/03/2021	Bail professionnel entre la commune et la SCI LES ESTRANGLADOUX
21-095	11/03/2021	Modification en cours d'exécution n°1 du marché MP20-08 de travaux de menuiseries extérieures sur les bâtiments lots n° 1 et n°2
21-096	10/03/2021	Convention de mise à disposition de locaux avec l'association ASI BASKET
21-097	12/03/2021	Attribution du contrat MN21-07 mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du suivi du marché d'exploitation des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire des bâtiments et de sa relance,
21-098	25/02/2021	Mise à disposition de la salle des fêtes-Examen professionnel jeudi 18 mars 2021 pour le centre de gestion du Vaucluse
21-099	25/02/2021	Mise à disposition de la salle des fêtes-Examen professionnel jeudi 15 avril 2021 pour le centre de gestion du Vaucluse
21-100	16/02/2021	Mise à disposition de la salle des fêtes-Assemblée générale de l'ADSB Isloise
21-101	15/03/2021	AO19-05 réhabilitation d'un cinéma -ilot de la tour d'argent-modification en cours d'exécution n°1
21-102	15/03/2021	Convention de prestation de service pour la rémunération d'actions culturelles pour l'exposition Joël BRISSE
21-103	24/02/2021	Conversion d'une concession trentenaire en concession perpétuelle
21-104	25/02/2021	Renouvellement d'une concession de columbarium décennale par
21-105	04/03/2021	Renouvellement d'une concession trentenaire
21-106	09/03/2021	Acquisition d'une concession cinquanteenaire
21-107	17/03/2021	Convention de location d'instrument

21-108	18/03/2021	Attribution du marché MP 21-06 désamiantage de l'espace médical dans un bâtiment existant phase n°2
21-109	18/03/2021	Attribution marché MP 20-14 travaux de réfection réparation des toitures et charpentes des bâtiments communaux
21-110	18/03/2021	Attribution marché MP21-03 travaux de réfection de l'ouvrage pont I 9
21-111	15/02/2021	Mise à disposition de la salle des névons pour des cours pour mineurs par l'association LES ATELIERS DU TOUCAN le samedi 20 mars 2021
21-112	15/02/2021	Mise à disposition de la salle des névons pour des cours pour mineurs par l'association LES ATELIERS DU TOUCAN le dimanche 21 mars 2021
21-113	16/02/2021	Mise à disposition du bungalow Mournna pour des cours pour mineurs par l'association LES ATELIERS DU TOUCAN le samedi 27 mars 2021
21-114	16/02/2021	Mise à disposition du bungalow Mournna pour des cours pour mineurs par l'association LES ATELIERS DU TOUCAN le dimanche 28 mars 2021
21-115	22/03/2021	Convention de formation gérer son temps pour être plus efficace
21-116	15/03/2021	Convention de formation entre la Commune et l'association la Croix blanche de Vaucluse
21-117	10/03/2021	Renouvellement d'une concession trentenaire
21-118	12/03/2021	Renouvellement d'une concession trentenaire
21-119	23/03/2021	Souscription d'un contrat de location d'une trancheuse avec la société LOXAM à Cavaillon
21-120	23/03/2021	Souscription de contrats de service « Radars Evolis Solution » avec la société ELAN CITE

21-021 PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN » - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION D'ADHESION

Rapporteur : Monsieur Pierre GONZALVEZ

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune de L'Isle-sur-la-Sorgue au Programme Petites Villes de demain tel que présenté dans le rapport ci-dessus ; et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion ci-annexée ainsi que tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

21-022 CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT « MANAGER DE COMMERCE » DANS LE CADRE DU PROGRAMME «PETITES VILLES DE DEMAIN»

Rapporteur : Monsieur Alain OUDARD

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer à compter du 1^{er} avril un emploi non permanent de manager de commerce, rattaché au service commerces relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet 35 heures hebdomadaires pour exercer les missions définies ci-dessus. La rémunération est fixée sur la base du 9^{ème} échelon du grade de rédacteur, assortie du régime indemnitaire s'y afférent et en vigueur dans la collectivité, de dire que l'agent contractuel sera recruté pour une durée de deux ans. Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet pour lequel le contrat a été conclu. A défaut le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si l'opération ne peut pas être réalisée. Cette rupture anticipée donne alors lieu au versement d'une indemnité d'un montant égal à 10 % de la rémunération totale perçue à la date de l'interruption du contrat

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue ne sera pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

21-023 CONVENTION DE MUTUALISATION DU SERVICE DE GESTION DES ARCHIVES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DES SORGUES MONTS DE VAUCLUSE ET LA COMMUNE DE L'ISLE-SUR-LA-SORGUE

Rapporteur : Madame Valérie CANILLAS

Le conseil municipal, à l'unanimité, d'approuver la convention relative à la gestion et au dépôt des archives entre la Communauté de Communes et la Commune de L'Isle-sur-la-Sorgue à compter du 1^{er} janvier 2021, d'autoriser Monsieur le Maire de la Commune de L'Isle-sur-la-Sorgue à signer la convention relative à la gestion et au dépôt des archives entre la Communauté de Communes et la Commune de L'Isle-sur-la-Sorgue et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

21-024 ACCORD POUR LE CLASSEMENT AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES D'OBJETS MOBILIERS DE LA COLLEGIALE NOTRE-DAME-DES-ANGES

Rapporteur : Madame Valérie CANILLAS

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la demande de classement des objets mobiliers au titre des monuments historiques et autorise Monsieur le Maire de la Commune de L'Isle-sur-la-Sorgue à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

21-025 DENOMINATION DE RUES

Rapporteur : Madame Françoise MERLE

Le conseil municipal, à l'unanimité, nomme la rue allant de la rue de la Flute au quai Clovis Hugues « rue du Bourg Saint Laurent », nomme l'impasse allant de la place de la Juiverie à l'immeuble Beaucaire « Impasse Beaucaire », nomme la rue allant de la place de la Juiverie à la rue Louis Lopez « rue de la Synagogue », dit que cette délibération sera transmise au service du cadastre, à l'INSEE ainsi qu'à la Poste et autorise Monsieur le Maire à procéder au numérotage des habitations dans les rues et ruelles concernées.

21-026 SUBVENTION POUR RAVALEMENT DE FAÇADE

Rapporteur : Madame Françoise MERLE

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue à Mme Amandine BRETON une subvention de 2 286,60 € pour la rénovation d'une façade d'un immeuble situé au numéro 12 de la rue du Docteur Saurel à L'Isle sur la Sorgue, dit que cette dépense est prévue au budget principal de la Ville et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

21-027 TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE – TARIFS MUNICIPAUX APPLICABLES EN 2022

Rapporteur : Madame Françoise MERLE

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs de la TLPE prévus au 1° du B de l'article L. 2333-9 du CGCT et servant de référence pour la détermination des tarifs prévus au 2° et 3° du même article qui s'élèvent pour l'année 2022 à :

Enseignes	2022
Surface cumulée taxables inférieure ou égale à 12 m ²	Exonérées
Somme des surfaces taxables supérieure à 12 m ² et inférieure ou égale à 50 m ²	32,40 €
Somme des surfaces taxables supérieure à 50 m ²	64,80 €
Publicités et préenseignes non numériques	
Surface inférieure ou égale à 50 m ²	16,20 €
Surface supérieure à 50 m ²	32,40 €

Publicités et préenseignes numériques	
Surface inférieure ou égale à 50 m ²	48,60 €
Surface supérieure à 50 m ²	97,20 €

S'agissant des enseignes

- Exonération des établissements dont la superficie cumulée des enseignes est inférieure ou égale à 12m² ;
- 32,40 € par m² lorsque la somme des superficies taxables est supérieure à 12m² et inférieure ou égale à 50 m² ;
- 64,80 € par m² lorsque la somme des superficies taxables est supérieure à 50m².
- S'agissant des dispositifs publicitaires et des préenseignes
- 16,20 € par m² pour les supports non numériques dont la surface est inférieure ou égale à 50m² ;
- 32,40 € par m² pour les supports non numériques dont la surface est supérieure à 50m² ;
- 48,60 € par m² pour les supports numériques dont la surface est inférieure ou égale à 50m² ;
- 97,20 € par m² pour les supports non numériques dont la surface est supérieure à 50m².

Précise que les recettes seront imputées au budget de la Ville et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

21-028 BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LA COMMUNE DE L'ISLE SUR LA SORGUE AU COURS DE L'ANNEE 2020

Rapporteur : Madame Françoise MERLE

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuver le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Commune pendant l'exercice budgétaire de l'année 2020.

En 2020 les mouvements des acquisitions se sont établis comme suit :

Acquisition à titre onéreux d'immeubles non bâtis par la Commune (Code Urbanisme art. L300-5) :

Parcelles	Surface	Lieu-dit	Prix d'acquisition	Frais annexes	Valeur totale d'acquisition	Objet
BC 653	21 m ²	Les Estrangladoux	210,00€	134,00€		Frais d'acquisition + Frais d'acte notarié

Acquisition à titre onéreux d'immeubles bâtis par la Commune (CGCT L2241-1) :

Parcelles	Surface	Lieu-dit	Prix d'acquisition	Frais annexes	Valeur totale d'acquisition	Objet
CP 1646	100 m ²	La Ville	115 000 €			Acquisition de la propriété BON par l'EPF PACA pour le compte de la Ville
CL 534 & 500	13 982 m ²	La gare	349 500 €			Acquisition halle SNCF & parking

Cession à titre onéreux d'immeubles non bâtis par la Commune (CGCT L2241-1) :

Parcelles	Surface	Lieu-dit	Prix de vente	Frais annexes	Objet
BV 863	5 575 m ²	Pont de la Sable	550 000,00 €		Vente par l'EPF PACA à la SFHE d'un terrain acquis pour le compte de la Ville

Et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

21-029 MISE EN REVISION DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

Rapporteur : Monsieur Pierre GONZALVEZ

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prescrire la révision du Site Patrimonial Remarquable conformément à la loi du 7 juillet 2016, d'approuver l'organisation de la concertation autour du projet de révision selon les modalités des articles L. 103-2 du Code de l'urbanisme et L. 631-4 du Code du patrimoine, au moyen des supports suivants :

- Mise à disposition d'un registre d'observation en Mairie,
- Diffusion d'informations au travers du site Internet de la Ville,
- Parution d'un article dans le journal de la Ville,
- Organisation d'une réunion publique.

D'autoriser Monsieur le maire à lancer une consultation en vue d'accompagner la collectivité dans la révision du SPR par un prestataire spécialisé, de solliciter des subventions auprès des partenaires ou instances contributeurs, d'autoriser M. Le Maire à signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la révision du SPR et de dire que la présente délibération sera transmise au Préfet de Vaucluse et fera l'objet des mesures de publicités suivantes :

- Affichage en Mairie ;
- Mention dans un journal diffusé dans le département.

21-030 PARTICIPATION A L'APPEL A PROJETS « STATIONNEMENTS VELO 2021 »

Rapporteur : Monsieur Jean-Gabriel OLIVIER

Le conseil municipal, à l'unanimité, fait acte de candidature à l'appel à projet « Stationnement vélo » pour l'année 2021; sollicite l'attribution de la subvention en nature consistant en la fourniture et la pose d'un ensemble de 4 ou 5 arceaux destinés au stationnement des vélos pour l'accès à l'accueil jeunes du pôle enfance famille et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département de Vaucluse et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

21-031 IMPLANTATION DE MOBILIERS ENTERRES ET SEMIS ENTERRES POUR LA GESTION DES DECHETS : APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DES SORGUES MONTS DE VAUCLUSE (CCPSMV)

Rapporteur : Monsieur Philippe ROUX

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention avec la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse (CCPSMV) pour l'implantation de mobiliers enterrés et semi-enterrés pour la collecte des déchets et autorise Monsieur Ludovic GERMAIN, Maire-Adjoint à la circulation, à la sécurité et à la voirie, à signer ladite convention et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;

21-032 AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT ET DE GESTION GLOBALE DE LA PLAINE AVAL DU COULON CALAVON (TRANCHES 4 A 11) PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE RIVIERE COULON-CALAVON (SIRCC)

Rapporteur : Monsieur Denis SERRE

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable avec réserves au programme d'aménagement et de gestion durable de la plaine aval du Coulon tel que présenté dans les pièces du dossier d'autorisation environnementale, précise que la Ville émet les réserves les suivantes au programme d'aménagement et de gestion durable de la plaine aval du Coulon :

- Niveaux d'eau de la nappe phréatique et débits de la Sorgue et du Névens insuffisamment pris en compte en cas de crue du Coulon-Calavon,
- Parcelles du territoire communal concernées par les bénéfiques projetés insuffisamment précisées,
- Modalités d'indemnités insuffisamment précises.

Et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et les pièces nécessaires à l'exécution et à la publication de la présente délibération et des actes administratifs y afférents.

21-033 FOURRIERE AUTOMOBILE - CHOIX DU MODE DE GESTION ET LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Rapporteur : Monsieur Jérôme CAPDEVILLE

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve au vu du rapport comparatif, la Délégation de Service Public, comme choix de mode de gestion de la fourrière automobile à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 5 ans, autorise le lancement de la consultation relative à cette et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

21-034 REMISE GRACIEUSE SUR LOYERS

Rapporteur : Monsieur Jérôme CAPDEVILLE

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde une remise gracieuse sur loyers correspondant au mois de novembre 2020 pour les commerces qui remplissent les conditions suivantes : petites entreprises (TPE, indépendants et micro-entrepreneurs), quelle que soit leur nature juridique, pour lesquelles la commune est bailleur ; fixe comme suit la liste des commerçants bénéficiaires :

- MIRUM ATTICAE 3 rue de la République 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE
- EURL LOLA, 7B rue de la République 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE
- SARL LA GUINGUETTE 1494 avenue du Partage des Eaux 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE
- SARL JACOTTE ET LILOU 5 rue de la République 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE
- Adriano PRIORI 3 rue de la République 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE
- LE LAGON, 7 rue de la République 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE

Dit que la remise gracieuse correspondant à l'annulation de la créance (loyer de novembre 2020) donnera lieu à émission de mandats sur le compte 6745 (subventions de fonctionnement exceptionnelles).

21-035 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2021

Rapporteur : Monsieur Jérôme CAPDEVILLE

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe pour l'année 2021 les taux comme suit :

TFPB	TFPB	TFNB
Communale	Départementale	
25,64%	15,13%	42,72%
40,77% *		42,72%

* Le taux de taxe sur le foncier bâti est de 40,77 %. Ce taux procède de l'addition de la *taxe foncière communale sur les propriétés bâties, soit 25,64 % et de la taxe foncière départementale sur les propriétés bâties, soit 15,13%.*

Dit que l'état 1259 COM sera complété, signé et transmis aux services préfectoraux dès sa notification à la Commune par la Direction Départementale des Finances Publiques, précise que conformément à cet état, les prévisions figurant au budget primitif 2021 seront réajustées, le cas échéant, par décision modificative et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

21-036 COMPTES DE GESTION DU TRESORIER PRINCIPAL - EXERCICE 2020

Rapporteur : Monsieur Jérôme CAPDEVILLE

Le conseil municipal, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes SPIC FUNERAIRE, SPIC PARCS STATIONNEMENT FERMES dressés pour l'exercice 2020 par le trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

21-037 BUDGET PRINCIPAL VILLE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Rapporteur : Monsieur Jérôme CAPDEVILLE

Le conseil municipal, par 27 pour et 2 abstentions (M. Joseph Recchia, Mme Andrea Tallieux), approuve le compte administratif 2020 présentant un résultat de clôture excédentaire de 1 135 182,52 € soit

- un excédent de fonctionnement de	3 657 096,13 €
- un déficit d'investissement de	-2 521 913,61 €

constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement comme suit :

- en dépenses d'investissement	1 358 329,89 €
- en recettes d'investissement	2 280 730,00 €

Arrête les résultats définitifs du compte administratif 2020 (cumul du résultat d'exécution, des reports de l'exercice N-1 et des restes à réaliser en N+1) de 2 057 582.63 € soit

- un excédent de fonctionnement de	3 657 096,13 €
- un déficit d'investissement de	1 599 513,50 €

Et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

21-038 BUDGET ANNEXE DU SPIC FUNERAIRE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Rapporteur : Monsieur Jérôme CAPDEVILLE

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2020 présentant un résultat de clôture excédentaire de 80 011,22 € soit

- un excédent de fonctionnement de	99 630,50 €
- un déficit d'investissement de	19 619,28 €

constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît l'absence des restes à réaliser de la section d'investissement, arrête les résultats définitifs du compte administratif 2020 (cumul du résultat d'exécution, des reports de l'exercice N-1 et des restes à réaliser en N+1) excédentaire de 80 011,22 € soit

- un excédent de fonctionnement de	99 630,50 €
- un déficit d'investissement de	19 619,28 €

Et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

21-039 BUDGET ANNEXE DU SPIC PARCS DE STATIONNEMENT FERMES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Rapporteur : Monsieur Jérôme CAPDEVILLE

Le conseil municipal, par 27 pour et 2 abstentions (M. Joseph Recchia, Mme Andrea Tallieux), approuve le compte administratif 2020 présentant un résultat de clôture excédentaire de 3 249,89 € soit

- un excédent de fonctionnement de	19,89 €
- un excédent d'investissement de	3 230,00 €

constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît l'absence des restes à réaliser de la section d'investissement, arrête les résultats définitifs du compte administratif 2020 (cumul du résultat d'exécution, des reports de l'exercice N-1 et des restes à réaliser en N+1) de 3 249,89 € soit

- un excédent de fonctionnement de	+ 19,89 €
------------------------------------	-----------

- un excédent d'investissement de + 3 230,00 €
 Et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

21-040 BUDGET PRINCIPAL VILLE - AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Rapporteur : Monsieur Jérôme CAPDEVILLE

Le conseil municipal, par 28 pour et 2 abstentions (M. Joseph Recchia, Mme Andrea Tallieux), approuve la reprise des résultats de l'exercice 2020 du budget principal, telle que présentée ci-dessus, affecte les résultats comme suit :

Affectation des résultats 2020	Budget Principal
R 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	3 357 584,73 €
R 002 Résultat de fonctionnement reporté 2021	299 511,40 €

Et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes administratif nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

21-041 SPIC DES POMPES FUNEBRES MUNICIPALES - AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Rapporteur : Monsieur Jérôme CAPDEVILLE

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la reprise des résultats de l'exercice 2020 du budget principal, telle que présentée ci-dessus, affecte les résultats comme suit :

Affectation des résultats 2020	Budget SPIC FUNERAIRE
R 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	99 630,50€
R 002 Résultat de fonctionnement reporté 2021	

Et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes administratif nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

21-042 BUDGET ANNEXE DU SPIC PARCS DE STATIONNEMENT FERMES - AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Rapporteur : Monsieur Jérôme CAPDEVILLE

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la reprise des résultats de l'exercice 2021 du budget principal, telle que présentée ci-dessus, affecte les résultats comme suit :

Affectation des résultats 2020	Budget SPIC PARCS STATIONNEMENT FERMES
R 001 Résultat d'investissement reporté en 2021	+ 3 230,00 €
R 002 Résultat de fonctionnement reporté 2021	+ 19,89 €

Et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes administratif nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

21-043 BUDGET PRIMITIF 2021 - VOTE DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Jérôme CAPDEVILLE

Le conseil municipal, par 26 pour et 4 oppositions (M. Joseph Recchia, Mme Andrea Tallieux, M. Christian Montagard, Mme Christiane Baudouin), approuve les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les tableaux d'équilibre du Budget Principal, soit :

- en section de fonctionnement 26 649 000 €
- en section d'investissement 13 015 585 €,

et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

21-044 BUDGET PRIMITIF 2021 - VOTE DU BUDGET DU SPIC FUNERAIRE

Rapporteur : Monsieur Jérôme CAPDEVILLE

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les tableaux d'équilibre du Budget annexe SPIC funéraire, soit :

- en section de fonctionnement 580 700 €
- en section d'investissement 188 800 €

et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

21-045 BUDGET PRIMITIF 2021 - VOTE DU BUDGET DU SPIC PARCS DE STATIONNEMENT FERMES

Rapporteur : Monsieur Jérôme CAPDEVILLE

Le conseil municipal, par 28 pour et 2 abstentions (M. Joseph Recchia, Mme Andrea Tallieux), approuve les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les tableaux d'équilibre du Budget annexe SPIC Parcs de Stationnement fermés, soit :

- en section de fonctionnement 689 121,00 €
- en section d'investissement 750 330,00 €,

et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

21-046 VERSEMENT DE SUBVENTIONS AU CCAS ET AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Rapporteur : Monsieur Jérôme CAPDEVILLE

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution des subventions aux associations et coopératives scolaires suivantes :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION	Dont acompte déjà versé C.M. du 08/12/2020 DEL 20-116	Montant soumis à la réalisation de manifestation et/ou projet
A.C.T.A. (Association Culturelle de la Tour d'Argent)	3 500 €		
A.S.I. Basket <i>dont 13 900 € mise à disposition de personnel</i>	22 900 €		
A.S.S.I.I.F. (Amicale Solidarité Saumanaise et Isloise Incendies et Forêts)	500 €		
Accordéon Club Islois	400 €		
Agra Sport Lycée d'Enseignement Professionnel Agricole	500 €		
AMAP de l'Isle	500 €		
Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles Islois	700 €		
Amicale École Laïque Petit Palais	200 €		
Amis des Personnes Agées de l'Hôpital de l'Isle sur la Sorgue	1 800 €		
Amis du Passeur	1 000 €		

APAAM Asso Provence Afrique Asie Médicale	1 500 €		
APARE	2 000 €		
Aqua Eveil Santé (A.E.S.)	1 000 €		
Association sportive du Collège J. Bouin	250 €		
Atelier des Sorgues	400 €		
B.C.I. Athlétisme <i>dont 12 500 € mise à disposition de personnel</i>	27 500 €		
B.C.I. Boxe	7 000 €		3 500 €
B.C.I. Football (Association Boxeland Club Islois Football) <i>Dont 3 500 € mise à disposition de personnel</i>	53 500 €	10 000 €	
B.C.I. Tennis	5 000 €		
B.C.I. XV (rugby) <i>Dont 12 000 € de mise à disposition de personnel</i>	62 000 €	20 000 €	
Boule de Villevieille (la)	1 000 €		
Boule Dorée (La)	800 €		
C.C.A.S	550 000 €	150 000 €	
Carrefour des Citoyens de l'Isle sur la Sorgue	500 €		
Cascaïado (Chorale à Cœur Joie)	1 000 €		
Cavaliers de la Catherine	400 €		
Centre Social Culturel	140 000 €	20 000 €	
Chœur R. Grimaud (chorale)	500 €		3 500 €
Clef des Champs (La)	5 000 €		
Club de Canoë Kayak Islois	6 500 €		
Club Informatique Islois	500 €		
Club Islois de Gymnastique <i>dont 3 200 € mise à disposition de personnel</i>	7 700 €		
Club Islois des Seniors	1 000 €		
Club Subaquatique Islois	700 €		
Comédie du Sud	1 250 €		
Comité de la Féerie Nautique	4 000 €		
Comité des Jumelages	1 000 €		
Comité Entente des Anciens Combattants et Victimes de Guerre	5 000 €		
Compagnie Moulinette	2 500 €		
Coopérative Scolaire CLIS général du Centre	1 566 €		840 €
Coopérative Scolaire École Jean Beys (Velorgues)	650 €		
Coopérative Scolaire Élémentaire Mourna A (O.C.C.E. 84)	1 165 €		
Coopérative Scolaire Élémentaire Mourna B (O.C.C.E. 84)	1 165 €		
Coopérative Scolaire Élémentaire St Antoine Lucie Aubrac (O.C.C.E. 84)	2 553 €		
Coopérative Scolaire Maternelle des Névens (O.C.C.E. 84)	900 €		
Coopérative Scolaire Maternelle	1 000 €		

des Vallades (O.C.C.E. 84)			
Coopérative Scolaire Maternelle du Centre (O.C.C.E. 84)	900 €		
Coopérative Scolaire Maternelle St Antoine Font de Galines (O.C.C.E. 84)	930 €		
Coopérative Scolaire Petit Palais	870 €		
Croix Rouge Française délégation Isle sur la Sorgue	1 250 €		
Culture et Bibliothèque pour Tous	15 000 €		
Danse Mouvance	3 000 €		
Delta Hip Delta Hop	700 €		
Dire et Lire	500 €		
Échiquier Centre Vaucluse	3 000 €		
FAM club	350 €		
F.A.V.A.D (France Association Vietnam Aide aux Démunis)	300 €		
Fédération de Vaucluse pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	1 500 €		
Foulée des Sorgues (la)	500 €		
Foyer des Élèves du Collège J. Bouin	250 €		
Foyer des Élèves du Collège J. Garcin	250 €		
Foyer rural de Velorgues	250 €		
France Alzheimer Vaucluse	300 €		
Gymnastique Volontaire Isoise	500 €		
Groove Family	0 €		1 000 €
Hand Ball Isois	8 000 €		
Jiu Jitsu Club Isois	700 €		
Judo l'Isois	700 €		1 800 €
Maison Bleue (ancien « à l'endroit allant vers »)	300 €		
Maison de la Petite Enfance <i>dont 16 500€ mise à disposition de personnel</i>	16 500 €		
Maison des Adolescents 84	1 200 €		
Maison des Parents et de la Famille	400 €		
MRAP Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples	300 €		
Musée de l'École d'Autrefois	1 000 €		
Musée du Jouet et de la Poupée Ancienne	400 €		
Musical'Isle	30 000 €	11 000 €	
Musique Avenir Isois	3 000 €		
Nautic Club Isois	5 000 €		1 000 €
Ogec St Laurent	51 413 €		
Pescaïres Lilien (Counfrarie di)	2 000 €		
Pesco Luno	700 €		
Philatélistes et Numismates Isois	450 €		
Ping Pong Club de la Sorgue	1 500 €		
Poie'Ô	1 500 €		
Pour la Jeunesse Isoise	3 000 €		
Rando l'Isle	550 €		
Rando Provence	550 €		
Regain	400 €		

Restos du cœur (Les)	2 500 €		
S.A.D.E. (Saint Antoine Défense Environnement)	500 €		
Saint Jean Demain	400 €		
Secours Catholique	1 250 €		
Société de Chasse de l'Isle sur la Sorgue	2 500 €		
Société Hippique de L'Isle sur la Sorgue	2 000 €		
Strada (La)	3 000 €		1 200 €
Tourne Sol	0 €		600 €
Tri Club Isle sur la Sorgue	600 €		
U.S.E.P. École Élémentaire du Centre	500 €		
Union Sportive et Culturelle Élémentaire R. Char	1 498 €		450 €
Union des Femmes Françaises Isle sur la Sorgue	1 200 €		
Vélo Club Isois	2 500 €		
Volley Club Isois	200 €		
TOTAUX	1 109 060 €	211 000 €	13 890 €

dit que la dépense sera prévue au chapitre 65 du budget primitif 2021, approuve les conventions d'objectifs et de moyens à conclure avec les associations percevant une subvention annuelle supérieure à 23 000 € à savoir le BCI Football, BCI XV et Musical'Isle et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

VU POUR ETRE AFFICHE LE TREIZE AVRIL DEUX MILLE VINGT ET UN CONFORMEMENT AUX PRESCRIPTIONS DE L'ARTICLE L 2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

A L'Isle sur la Sorgue, 13 avril 2021

Date de convocation : 30 mars 2021

Date d'affichage :

Certifié exécutoire :

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,
LE MAIRE,


Pierre GONZALVEZ

La séance est levée à 19h30.